



DÉCLARATION DE REMBOURSEMENT - CONGÉ DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Base légale: Règlement grand-ducal modifié du 22 juin 2012 fixant les modalités d'exécution du titre V de la loi modifiée sur la coopération au développement portant institution d'un congé « coopération au développement ».

Dénomination sociale, adresse et numéro de téléphone de contact de l'employeur		Matricule employeur (secteur privé uniquement)	
CCPL ou Compte bancaire		Code BIC	
Nom et prénom du bénéficiaire du congé de coopération		Matricule nationale	
Dates de début et fin du congé		Durée du congé	en jours en heures
Nombre de jours accordés	jours	Nombre de jours pris	jours
Total de l'avance payée par l'employeur au bénéficiaire du congé de coopération			0.00 €
Salaire brut		Part patronale (total)	0.00 €
		<i>Assurance vieillesse</i> <i>Assurance maladie</i> <i>Assurance accident</i> <i>Allocation de famille</i> <i>Mutualité</i> <i>Autres (à spécifier)</i>	
Documents à joindre à la déclaration			
<input type="checkbox"/> Arrêté ministériel accordant le congé de coopération au développement			
<input type="checkbox"/> Attestation ou certificat de participation de l'ONG			
<input type="checkbox"/> Fiche de salaire du bénéficiaire du congé			

Le signataire certifie la conformité des données fournies.

Cachet de l'entreprise

Date et signature

A renvoyer au:
MAEE – Direction de la coopération au développement
et de l'action humanitaire
6, rue de la Congrégation | L-1352 Luxembourg

Renseignements supplémentaires:
Mme Sylvie Costinha | Tel: 247-82479
sylvie.costinha@mae.etat.lu